Elections municipales 2021 : inscrivez-vous sur les listes électorales

Suite à l'annulation de l'élection municipale 2020 par le Conseil d'État, de nouvelles élections se tiendront **les 10 et 17 octobre 2021.**

Vous avez jusqu'au **3 septembre** pour vous inscrire sur les listes électorales.

Une permanence sera assurée demain soir de 17h à 18h30 à l'Hôtel de Ville.

Les modalités pour s'inscrire sur les listes électorales.

Pour pouvoir voter, il faut :

- être inscrit sur les listes électorales,
- être âgé d'au moins 18 ans la veille du premier tour de scrutin,
- être de nationalité française,
- jouir de ses droits civils et politiques.

Vous pouvez vérifier que vous êtes inscrits sur les listes électorales ici : service-public.fr

À noter : les citoyens de l'Union Européenne résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes électorales pour participer à l'élection des conseillers municipaux et des représentants au Parlement européen dans les mêmes conditions que les électeurs français.

Dates d'inscription

Jusqu’au 3 septembre 2021

Modalités d'inscription

Vous pouvez effectuer cette démarche :

- en mairie
- par courrier au service État-civil
- en ligne (en cliquant ici)

Tout changement d’adresse dans la commune doit être signalé au service état-civil.

Pièces justificatives

- formulaire CERFA d'inscription rempli (vous pouvez le télécharger ici)
- photocopie de la pièce d’identité (passeport, carte nationale d’identité) en cours de validité ;
- justificatif de domicile de moins de trois mois établi à votre nom (facture électricité, gaz ...) ;
- S'il s'agit du domicile de vos parents : attestation du parent (sur papier libre) certifiant que vous habitez chez lui + un justificatif de domicile du parent + plus preuve du lien de filiation (acte de naissance ou copie du livret de famille)
- S'il s'agit de votre résidence : justificatif de la résidence depuis plus de 6 mois dans la commune
- Si vous êtes seulement contribuable : justificatif d'inscription au rôle des impôts locaux depuis plus de 2 ans

Vous serez absent le jour du scrutin ? Faites une procuration sur www.maprocuration.gouv.fr

Infos pratiques

Direction des affaires générales
Mairie de Trappes
1 place de la République
78190
Trappes
01 30 69 17 00

Lundi : 14h-19h30
Mardi au jeudi : 8h45-12h et 14h-17h
Vendredi : 14h-17h

Attention : le service état-civil est fermé les vendredis matins

Liens utiles

En savoir plus sur le site du Service public